



le bulletin d'information des agents de la dnef  
solidaire, pas solitaire, c'est ça la cgt !



# Quatre emplois « C » et un emploi « B » supprimés à la dnef !

**le CTL emploi du  
14 décembre 2017,  
boycotté par  
toutes les  
organisations  
syndicales  
de la dnef ! (page 3)**



## les pions se rebiffent !



**La section syndicale vous  
souhaite de bonnes et  
heureuses fêtes de fin  
d'année et vous donne  
rendez-vous en janvier pour  
la galette traditionnelle !**

## **2017, année des riches ! 2018, place au peuple !**

L'année 2017 s'achève et on peut dire qu'elle n'a pas été une période d'insouciance pour l'ensemble des salariés, des fonctionnaires et bien sûr pour les agents des Finances Publiques. Dure année pour les droits des salariés, avec la loi el KHOMRI et les semelles qu'elle a préparées pour l'avènement des ordonnances MACRON qui viennent de clore une année de démantèlement du code du travail. Dure période également pour les fonctionnaires, lesquels se retrouvent avec un nouveau gel des traitements, une journée de carence, en cas d'arrêt maladie et une augmentation de la CSG, dont on n'a pas encore la certitude qu'elle sera compensée. Dure aussi pour les retraités qui eux vont subir la hausse de la CSG dès janvier, sans une once de compensation. Dure enfin pour les allocataires de l'allocation logement et parmi eux les étudiants qui perdent 5 € par mois, ce qui pour le gouvernement ne représente pas grand-chose, selon les propos de certains ministres.

Année douce, cependant, pour les assujettis à l'ISF qui ont vu, sans manifester une seule seconde, notre ministère rembourser les plus riches des contribuables d'une partie de leur contribution 2017. Et comme un bonheur n'arrive jamais seul, ils viennent également de recevoir l'assurance de la disparition brutale de l'ISF, remplacé par une contribution immobilière qui va épargner les dividendes.

Les couches sociales les moins aisées, les salariés et les fonctionnaires ont tenté de s'opposer à cette tornade de mauvais coups.

La réussite n'est pas encore au rendez-vous, la mobilisation et l'unité d'action non plus.

Alors en cette fin d'année 2017, pouvons-nous en rester là ? La CGT ne le croit pas !

Et puisqu'il faut bien constater que l'année qui se termine est au bénéfice des riches, souhaitons qu'ensemble nous fassions que 2018 soit au service du Peuple !

## VIE DU SYNDICAT

### 20<sup>e</sup> congrès de l'Union départementale CGT de Seine-Saint-Denis !

Les 18, 19 et 20 octobre, s'est tenu le 20<sup>e</sup> Congrès de l'Union départementale des syndicats du département de Seine-Saint-Denis. Cette année, cinq délégués de la section CGT de la DNEF étaient présents.



Dans leur grande diversité, plus de 500 délégués issus des syndicats des différentes branches professionnelles du 93 ont échangé sur la nécessité et la manière de construire l'action revendicative, en créant un rapport des forces favorable aux avancées sociales des salariés du département.

Parmi les moments forts de ce Congrès, il y a eu ce moment d'expression de la solidarité aux militants syndicalistes de la société PAPREC ainsi qu'au délégué syndical Mahamadou KANTE, à l'issue de la projection d'un court métrage sur les conditions « néo coloniales » imposées aux salariés par le patron de PAPREC.

► A l'issue du Congrès, Jean-Paul SALICIS de la DNEF a été élu membre de la Commission exécutive de l'UD CGT 93.

## PERSPECTIVES 2018 -2022

# « CAP 22 », en route pour réduire la voilure !

Edouard Philippe, 1<sup>er</sup> Ministre de MACRON, dont il tire la feuille de route, est déjà reparti à l'offensive. Il vient de lancer le Comité d'Action Publique 2022 « CAP 22 », véritable machine de guerre pour réduire la voilure de la fonction publique à un petit noyau régalien..

« CAP 22 » c'est un rassemblement de gens (34 membres), composé pour moitié de hauts fonctionnaires et pour le reste d'hommes et de femmes politiques, proches de MACRON, de chefs d'entreprises ou d'organismes (institut Montaigne), défendant des positions ultra libérales et qui partagent la même obsession. Celle qu'il y-a trop de charges, trop de coûts, trop de fonction publique en France. A son ordre du jour : La fin du modèle social français.

### Des objectifs réels et des objectifs affichés

Mais comme il va falloir convaincre, les objectifs que ce comité s'assigne, c'est de réduire significativement et durablement la dépense publique, les arguments reposent sur des idées trompeuses et fallacieuses.

Tel est le thème affiché : soutenir « l'intérêt des usagers en améliorant les services rendus et la confiance des agents par la modernisation des conditions de travail ». Mais n'est-ce dont pas exactement ce qui se fait à la DGFIP ? En développant

le « e-ministère » par l'offre d'accès au portail fiscal, lequel va être imposé et en réduisant la couverture géographique, c'est-à-dire le maillage territorial existant, en restructurant les services par fusions absorptions (SIE-SIP). C'est une telle politique qui nous a amenés à 30 000 suppressions d'emplois en 15 ans. Bravo le développement !

### Des obstacles identifiés

En ligne de mire, le statut de la fonction publique et les règles qu'il impose. Le droit à mutation est à lui seul un obstacle clairement identifié. Qu'à cela ne tienne il va falloir le réduire et faire de la mobilité choisie une contrainte imposée et élargie à un périmètre plus grand, le Département.

Ce comité CAP 22, dont on a fait en sorte d'exclure tout représentant syndical, doit étudier, réfléchir et rendre un rapport fin mars 2018. C'est dire si nos hauts fonctionnaires vont s'appliquer, aidés en outre par quelques grands patrons qui sont d'ailleurs peut-être même issus de la même école. A moins que les mesures ne soient déjà

### Fallait y penser !

La délégation des services sociaux du 93 sonde les agents pour savoir s'ils seraient favorables à ce que le spectacle de Noël ait lieu le samedi.

Cette proposition aurait l'avantage, selon la déléguée, d'offrir une palette de spectacles plus large.

L'autre avantage, qui n'est pas cité, serait sans nul doute, de récupérer pour nos missions, une journée de labeur.

Une journée de carence sociale, en quelque sorte. A suivre...

prises et écrites. Le consensus semble déjà établi au vu de la composition du comité.

### Une inspiration toute « jupiterienne »

La feuille de route s'inspire clairement de notre jupiterien Président, lequel pendant sa campagne, s'est largement exprimé contre le statut de la fonction publique et ses rigidités, contre le code du travail qui, sans doute empêchent et freinent l'initiative et la croissance.

Tel est le projet, tel est aussi l'enjeu pour les fonctionnaires et les citoyens pour l'année 2018.

### « CAP 22 », c'est déjà la DGFIP

« CAP 22 » pour la DGFIP, c'est à coup sûr l'accroissement des suppressions d'emplois à un plus grand rythme et une plus grande ampleur.

D'aucuns se disent que les 1600 suppressions d'emplois pour 2018, ne sont qu'un pâle hors d'œuvre pour les années à venir et jusqu'au terme du quinquennat ■

## CTL emploi de la dnef

C'est par un document très light que le Président du CTL de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales, annonce les suppressions d'emplois qui vont affecter la direction nationale.

Un texte d'une sobriété sans pareille de 14 lignes et d'un tableau de 4 colonnes sur deux lignes.

Seul commentaire ou précision notable, la mention de l'erreur faite par le Comité Technique de Réseau (CTR) qui annonçait 5 suppressions de catégorie C.

En fait, les suppressions touchent 4 agents de catégorie C et 1 agent de catégorie B.

La localisation des suppressions d'emplois sont :

- 1 emploi C au sein de la cellule FFI ;
- 1 emploi C à la bibliothèque ;
- 2 emplois C en BII (Orléans et Toulouse)
- 1 emploi B en B3I, emploi détaché au SIE.

Les documents précisent qu'il s'agit d'emplois qui sont, à priori, tous concernés par des départs, soit en retraite, soit en disponibilité ou en mutation.

Si on peut se féliciter qu'aucun des agents concernés ne soit obligé de faire sa mutation, il n'en demeure pas moins que c'est l'ensemble du potentiel de la DNEF qui est impacté par les suppressions d'emplois, programmées par la Centrale.

Le contrôle fiscal s'en trouve de fait amoindri et c'est quand même un très mauvais signal qui est envoyé.

C'est pour cette raison et par solidarité aussi avec les autres directions de la DGFIP que les élus au CTL, qui contestent les suppressions, ont décidé de marquer leur réprobation en boycottant la convocation du CTL du 14 décembre.



### Dernière minute

**Le CTL emploi du 14 décembre, boycotté par les organisations syndicales de la DNEF, fait l'objet d'une seconde convocation pour le 18 décembre 2017.**

**Tachons de noter ça dans nos agendas et participons à l'HMI intersyndicale qui devrait être organisée !**



### Nouvelle commission exécutive élue de la section syndicale CGT DNEF

Eleonore ACHETSAMIN MENOUGONG • 2<sup>e</sup> Division  
Abderrahmane CHERIFI • 1<sup>er</sup> Division  
Sophie DUCRU • BNI 7  
Roberto GONÇALVES • BIR 1  
• secrétaire de section •  
Frederic GONZALEZ-MUNOZ • BIR 1  
Sabrina HAMACHE • B3I  
Philippe LAPORTE • BNI 6  
Martine LOPEZ • 6<sup>e</sup> Division  
Bertrand ORONEZ • BRS  
Alain PAILLE • BNI 1  
Véronique PASCALIDES • 3<sup>e</sup> Division  
Jean Paul SALICIS • BIR 1  
Samuel SILENE • 3<sup>e</sup> Division  
Thierry TRAMAUX • BRS.  
Philippe VALLIN • BII PARIS EST

### Commission Financière de Contrôle

Arnaud ESQUIROL -BIR 3  
Cécile FAUROUX -BNI 7  
Sandrine PICHON 5<sup>e</sup> Division

## VIE DU SYNDICAT

### Assemblée Générale annuelle de la section syndicale CGT Finances Publiques de la DNEF.

*Avec 52% de participation, on peut dire que l'AG de la section syndicale avait de quoi donner la pêche pour l'année qui vient.*

*Au centre de la réflexion, la question de la qualité de la vie syndicale et du lien à tisser avec chacun des adhérents de la section.*

*Quel rôle des syndiqués, quel contenu revendicatif et quelle mobilisation à mettre en œuvre au sein de la DGFIP et de l'ensemble de la société, pour porter plus efficacement les revendications et les exigences des agents des Finances Publiques, sont les questions qui ont fait l'objet de la réflexion.*

*L'ambition de la CGT DNEF est de continuer à mieux prendre en charge les enjeux revendicatifs métiers, sans négliger pour autant les questions transverses.*

*Ainsi la loi travail XXL, soutenue par les ordonnances MACRON va impacter directement le statut de la fonction publique, institué en obstacle et dont la suppression ou l'affaiblissement, dans un premier temps, font partie des projets du programme porté par Emmanuel MACRON dans sa campagne électorale.*

*Pour conclure, l'activité menée par la section syndicale a été très largement approuvée.*

## EN BREF

**A la BNEE, il vaut mieux avoir les bons « papiers » !**

*Décidément, le boss de la BNEE s'est encore distingué en cette fin d'année.*

*Nos collègues doivent déposer un ordre de mission avec le bon formulaire. Sinon pas de remboursement de frais.*

*Seulement, pour faciliter la démarche, l'imprimé en vigueur, conçu et réalisé par le boss a fait l'objet de plusieurs versions non millésimées. Fallait bien compliquer les choses. Et comme cela ne suffisait pas, ce dernier a décrété que la signature de l'ordre de mission, signée par les Commissaires de Police judiciaire, sous l'autorité desquels les missions de nos collègues sont diligentées, ne suffisait pas.*

*Bref le boss a dû revoir sa position et valider quand même les frais. Il faut dire que le 15 novembre était la date limite de l'exercice fixé par les services ressources, pour respecter les modalités imposées par le comptable.*

*Moralité, même le boss doit savoir qui est vraiment le patron !*

## AGENDA

**Réunion de la commission exécutive de la section CGT DNEF**

► *Vendredi 12 janvier 2017 toute la journée.*

► *Entre 13h et 14h vous êtes tous conviés à essayer de trouver la fève...*

## TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE (TBVS)

# Quel objectif dans l'évolution du TBVS ?

Alors que la DGFIP vient de procéder à une refonte du Tableau de bord de Veille Sociale (TBVS), chargé de prévenir les risques psycho sociaux, retour sur la mise en place du dispositif dit de prévention et de veille sociale.

**É**laboré en partenariat avec l'institut de recherches économiques et sociales (IRES), le TBVS se compose d'indicateurs permettant d'évaluer les conditions de vie au travail dans un service ou un département. Son objectif était de fournir aux responsables, agents et représentants du personnel, un constat objectif pour identifier des situations à risque et suivre leur évolution. Il permet aux responsables locaux de prendre les mesures appropriées.

### Le TBVS à l'origine

Il a été constitué autour des données générales, comme le nombre d'agents présents dans le service, le taux de couverture c'est-à-dire le rapport entre effectifs réel et effectifs théoriques... Ces données constituaient un ensemble d'indicateurs dits « socles » et « optionnels », permettant de livrer une analyse.

Les indicateurs « socles » étaient au nombre de 20. Ils étaient répartis en trois catégories : santé, sécurité et conditions de vie au travail (nombre de jours de congés non pris...), relations professionnelles (nombre de réunions de services...) et sociales (nombre de jours de grève à revendication locale...).

En fonction du contexte local, ces données pouvaient être complétées par des indicateurs « optionnels », en fonction de situations spécifiques rencontrées, comme par exemple le nombre d'agents postés en équipe de nuit.

### Sa généralisation est intervenue fin 2012

A l'issue d'une expérimentation menée dans 10 départements tests, entre juillet et décembre 2010, le tableau de bord de veille sociale (TBVS) a été mis en place avec présentation annuelle au sein des Comités Techniques Locaux (CTL).

La généralisation est intervenue en 2012 dans l'ensemble des directions locales, des services centraux ainsi que dans l'ensemble des directions spécialisées et nationales.

### Une refonte du TBVS voulue et imposée par la DGFIP

Depuis mai 2017, la DGFIP a décidé d'apporter des modifications substantielles au dispositif initial. Prenant prétexte d'une trop grande complexité de traitement des indicateurs du TBVS, du fait de leur nombre (20), ces derniers ont été réduits de moitié et ramenés à 10. Cette réduction aboutit à 6 indicateurs « socles » et 4 indicateurs optionnels. La base de données qui constituera le nouveau TBVS doit être opérationnelle au 01/01/2018.

A noter que la DGFIP, prétextant des obstacles techniques, a justifié cette évolution régressive, en prétendant ne pas être en capacité de créer et de déployer une application pour traiter efficacement l'ensemble des indicateurs actuels. Ainsi nous serions donc incapables à la DGFIP de traiter et analyser 20 critères. Il y a de quoi faire sourire nos collègues de l'infocentre.

Ce qui est en jeu, au travers de cette évolution, c'est en fait de se détourner de l'objectif affiché lors la création du TBVS, lequel devait nous aider à améliorer les conditions de travail des agents de la DGFIP, au profit de la gestion managériale. C'est la DGFIP elle-même qui nous le dit au travers de sa fiche intitulée comme la fiche communiquée l'indique : « faire des conditions de vie au travail un critère de la performance ».

En clair, la DGFIP qui a perdu 30 000 emplois en 15 ans, est aujourd'hui en grande difficulté pour être performante et remplir ses missions. Dès lors elle tente, en intégrant le TBVS dans ses outils de management, de pallier aux conséquences désastreuses de sa politique en matière d'emplois menée depuis lors.

Le Comité Action Publique 2022 (CAP 22 – composé pour moitié d'anciens Enarques, de patrons et qui exclue tout représentant syndical), présenté le 13 octobre par Edouard Philippe, assigne à ce comité l'objectif de présenter fin mars 2018 un rapport et des propositions.

### L'objectif avoué

Améliorer les services publics en les modernisant, tout en accompagnant la réduction de la dépense publique. Désormais, le gouvernement va disposer, avec le TBVS, au sein de la DGFIP d'un outil opérationnel pour son objectif d'abandon et de transfert au privé de certaines missions de la gestion publique et fiscale ■